



VersaillesGrandParc
communauté de communes

Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 05 décembre 2007

PRESIDENT : Monsieur Etienne PINTE

Sont présents :

M. Claude VUILLIET, M. Daniel MERTIAN de MULLER (pouvoir de M. Jean-Marc LE RUDULIER),
M. Jean-Jacques LASSERRE (pouvoir de M. Jean-Claude BOSONNET), Mme Monique LE SAINT,
M. Patrick CONFETTI, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Gilles PANCHER,
M. Olivier LEBRUN, Mme Michèle BROSSARD, M. Serge CHARPENTIER, M. Gérard REILLON,
Mme Dominique CONORT, M. Marc BODIN, M. Jacques DEMBREVILLE, M. Bertrand DEVIENNE,
M. Philippe LEQUAIN, M. Jean Philippe BARRET, M. Alain Michel LAMBERT, M. Gérard DALLIOUX
(pouvoir de M. Edmond GRONDIN), M. Robert DUCHATEL (représentant de M. Hervé HOCQUARD),
M. Alain-Louis MIE (représentant de M. Alain RUBY), M. Claude BANCILHON (pouvoir de
M. Thierry LEGIRET),
M. Alain FONTAINE (à partir de la délibération n° 2007.12.09), M. Gérard MEZZADRI,
M. Jean Michel ISSAKIDIS, M. Pierre LESTRADE.

Absents excusés :

M. Hervé HOCQUARD, représenté par M. Robert DUCHATEL,
M. Alain RUBY, représenté par M. Alain-Louis MIE,
M. Georges DUTRUC-ROSSET,
M. Jean-Marc LE RUDULIER, pouvoir à M. Daniel MERTIAN de MULLER,
M. Jean-Claude BOSONNET, pouvoir à M. Jean-Jacques LASSERRE,
M. Edmond GRONDIN, pouvoir à M. Gérard DALLIOUX,
M. Thierry LEGIRET, pouvoir à M. Claude BANCILHON,

Secrétaire de séance : M. Gilles PANCHER

Date de convocation : 28 novembre 2007

Date d'affichage de la convocation : 28 novembre 2007

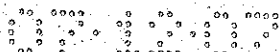
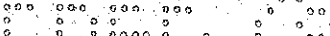
Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de membres présents : 31

N° de l'ordre du jour :

**2007.12.08 : Avenant n°2 au marché de collecte des apports volontaires et avenant n°2
au marché de collecte des déchets en porte à porte avec le groupement NICOLLIN -
SEPUR - Lissage de la mise en œuvre de la formule de révision -**

M. Jean-Jacques LASSERRE, rapporteur, donne lecture de la délibération.



L'application de la formule de révision des marchés de collecte des déchets en apport volontaire (marché n° 812 64) et en porte-à-porte (marché n° 812 65) avec le groupement NICOLLIN – SEPUR induit, pour l'année 2007, une augmentation du montant global des marchés de 9,4%, soit 21 391,18 € par an pour le premier et 566 564,91 € par an pour le second.

Cette augmentation est imputable à l'évolution de l'un des trois indices composants la formule de révision des prix spécifique à l'activité de collecte des ordures ménagères (l'indice ICMO). Cet indice porte sur les salaires et les charges de la branche professionnelle.

Depuis de nombreuses années l'augmentation annuelle variait entre 1,5 % et 2%. Or, entre octobre 2005 et janvier 2006 l'augmentation était de 13.5%. Elle est consécutive à l'impact du passage aux 35 heures, aux négociations de fin 2005 avec les partenaires sociaux de la branche et à la mise en œuvre des principes de réduction des charges induites par la loi « Fillon ».

En accord avec le groupement et afin de maîtriser l'impact budgétaire de cette augmentation, il est proposé de lisser la mise en œuvre de la formule de révision en payant, sur le budget 2007, le montant de la révision des 9 premiers mois de l'année 2007 et, sur le budget 2008, le montant de la révision des 3 derniers mois de l'année 2007.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Le conseil communautaire,

1. *approuve les termes de l'avenant n°2 relatif au lissage de la mise en œuvre de la formule de révision du marché de collecte des déchets en apport volontaire avec le groupement NICOLLIN – SEPUR (marché n° 812 64),*
2. *approuve les termes de l'avenant n°2 relatif au lissage de la mise en œuvre de la formule de révision du marché de collecte des déchets en porte-à-porte avec le groupement NICOLLIN – SEPUR (marché n° 812 65),*
3. *autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer les avenants à intervenir et tout document s'y rapportant,*
4. *dit que les dépenses sont inscrites au budget de la communauté de communes Versailles Grand Parc à l'article 611 « Prestations de service ».*

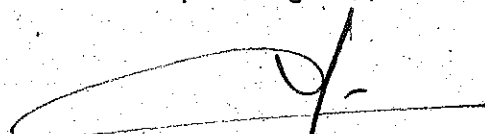
Monsieur le Président soumet la délibération au vote du conseil communautaire.

Nombre de votants : 32

Suffrages exprimés : 31 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité moins une abstention (M. Gilles PANCHER) des suffrages exprimés.

Pour le Président,
par délégation,



Pascal Guéant
Directeur général des services

